

# COMMUNE DE PERON

## COMPTE-RENDU SEANCE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

### PRESENTATION PAR LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES PLUiH

#### **Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mmes Blanc Dominique, Ferrolliet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints,  
Mmes Barrilliet Annick,  
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Desmaris Christian, Girod Claude, Conseillers Municipaux,

#### **Etaient absents excusés :**

Mmes Bossy Virginie, Hugon Denise, Quinio Jeanne, Pensec Catherine  
M. Peray Pierre-Alain

#### **Etaient absents non excusé :**

M. Davis Andrew.

#### **Représentants de la Communauté de Communes du Pays de Gex :**

Mme Chenu-Durafour Michelle, MM. Scattolin Vincent, Vice-présidents

#### **1. – Election du secrétaire de séance**

M. Girod Claude est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **2. – Présentation et débat sur cette 2<sup>ème</sup> séance concernant le PADD**

En préambule, M. Scattolin explique les raisons justifiant ce 2ème débat, à savoir que certaines communes n'ayant pas respecté le protocole établi pour rédiger les comptes-rendus des conseils municipaux du premier débat. De ce fait le dossier de révision du PLUiH risquaient d'être fragilisé.

M. Scattolin précise également que la discussion est ouverte sur tous les point concernant ce PADD mais qu'il ne présentera que la version amendée suite au débat en conseil communautaire du 17 décembre 2017.

Pour rentrer dans ce débat, il précise que les 3 orientations, à savoir :

- maîtriser l'urbanisation du territoire
  - promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise
  - retrouver l'authenticité de l'identité gessienne
- qui forment l'armature du PADD sont inchangées.

La plupart des points modifiés ou amendés n'ont pas entraîné de remarques particulières de la part des conseillers municipaux qui se sont concentrés, essentiellement, sur l'orientation 1 et les différents chapitres en découlant :

- M. Debard regrette que la CCPG ne s'empare pas du projet de l'aménagement de la voie ferrée, dite des bas-monts, en voie verte et en demandant qu'elle soit, à minima, la seule interlocutrice avec SNCF Réseaux et qu'elle établisse un cahier des charges pour toutes les communes afin d'avoir une cohérence sur tout le territoire.  
M. Scattolin et Mme Chenu-Durafour répondent qu'ils adhèrent à ce principe et qu'ils travaillent dans ce sens.
- M. Blanc (Jérémy) s'inquiète d'un nombre insuffisant de parkings associés aux logements créés et demandent qu'un minimum de 2 logements soient obligatoires pour tous les logements. Bon nombre de conseillers municipaux abondent dans ce sens.  
M. Armand précise que ce point est essentiel pour la vie des villages gessiens car si les transports publics irriguent principalement Genève, comme le Transport A la Demande qui vient de se mettre en place sur le sud gessien, il n'en est pas de même à l'intérieur du Pays de Gex alors que se sont ces déplacements qui sont les plus nombreux.  
M. Scattolin répond que, même s'il est d'accord sur ce principe de 2 places de stationnement par logements, il sera très difficile à mettre en place plus particulièrement pour les logements sociaux.
- M. Blanc (Jérémy) s'étonne que le tram de Saint Genis Pouilly ne soit plus une priorité.  
M. Scattolin répond, qu'effectivement, le PA 3 pour le canton de Genève n'a plus classé cet équipement comme prioritaire dans son nouveau plan du fait essentiellement d'un manque de viabilisation côté français. Un BHNS, dans l'attente du tram, est à l'étude actuellement
- Mme Barrilliet demande ce que devient le prolongement de la 2 x 2 voies.  
M. Scattolin lui répond que cette voirie sera prolongée à partir du rond-point Porte de France de Saint Genis pour rejoindre la RD 1005 et l'accès à Ferney-Voltaire sera traité en mail urbain.  
Mme Blanc pense que nous ne sommes pas près d'emprunter ce prolongement de la 2 x 2 voies.  
M. Armand lui répond que c'est toutefois une belle avancée, le Conseil Départemental ne pouvant plus se cacher derrière un manque de tracé.  
Sur le même sujet, M. Scattolin précise que des études sont en cours pour un raccordement du Pays de Gex à l'A 40 avec un échangeur au-dessus de Valleiry.
- M. Blanc (Alain) s'interroge sur le fait que nous ne soyons pas intégrés dans le plan de prévention des bruits générés par l'aéroport et le passage des avions qui, de plus en plus, survolent la commune, souvent à des altitudes relativement basses, pour passer au-dessus du Jura. Ce point étant confirmés par les conseillers.  
M. Scattolin rétorque que la commune de Péron, n'étant pas dans l'axe de vol « normal » des avions, ne fait pas parti des communes consultées dans le cadre de ce plan.
- En ce qui concerne la remise à niveau des équipements du territoire, M. Armand regrette que la fourrière soit classée dans la partie : « Améliorer la gestion des déchets » alors qu'une fourrière est tout sauf une casse, faite elle, pour des épaves.  
M. Scattolin explique qu'il ne savait pas vraiment où classer cet équipement.

Plus personnes n'ayant de remarques, M. Scattolin remercie l'assemblée.

**SEANCE LEVEE A 21H.30**